

Encadré méthodologique

Depuis le premier janvier 1995 et l'entrée en vigueur de la loi sur les entreprises et l'initiative individuelle, les agences de travail temporaire établissent et adressent à l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage un relevé mensuel de contrat de travail temporaire pour chacune des missions réalisées au cours du mois.

Le résultat de la collecte des relevés mensuels par Pôle emploi est transmis aux services du ministère du travail.

Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution sur cinq jours pertinents de la fin du mois. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions achevées dans le mois et des équivalents-emplois temps plein. Ces informations sont ventilées suivant l'activité économique et le lieu d'implantation de l'établissement utilisateur.

Emplois équivalents à temps plein (EETP) : volume total de travail effectué par les intérimaires rapporté au volume total de travail effectué par une personne travaillant à temps plein.

Taux de recours : rapport entre le nombre d'emplois intérimaires en équivalents temps plein dans un secteur et l'effectif salarié du secteur augmenté du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein.

Le taux de recours indiqué ne tient pas compte des effectifs salariés hors champ UNEDIC. Ce champ comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail.

Sont exclus du champ UNEDIC: les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle. Ainsi, le secteur des transports et entreposage, par exemple, n'inclut pas le personnel de la SNCF. De même, le secteur de la production et distribution d'électricité et de gaz ne comprend pas le personnel d'EDF et GDF

Spécificité : rapport entre le taux de recours départemental et celui observé au niveau régional.



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Centre

12, place de l'Étape - CS 85809 - 45058 ORLEANS CEDEX 1
Téléphone : 02 38 77 68 00 Fax : 02 38 77 68 01
www.centre.travail.gouv.fr

Directeur de la publication : Michel DERRAC

Réalisation : Nadia BOUDOU (Service Etudes Statistiques Evaluation)
Mise en page : Thierry LOUIS

BREFCENTRE Synthèses

Novembre 2011

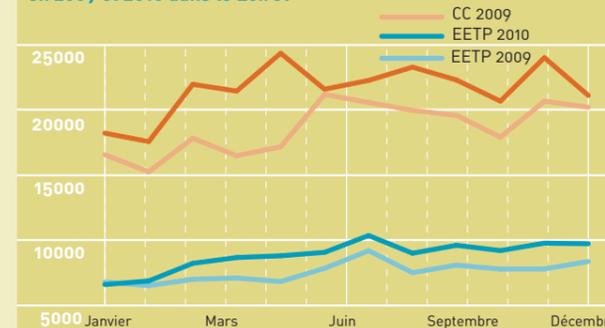
En 2010, 258 991 contrats de travail temporaire ont été conclus dans le département du Loiret contre 223 625 l'année précédente, soit une hausse de 15,8 %. Plus de 35 % des contrats de travail temporaire de la région Centre sont signés dans le Loiret.

En équivalent temps plein, le travail temporaire a représenté l'emploi de 8 859 salariés contre 7 603 en 2009, soit une augmentation de 16,5 % sur 12 mois.

Durant cette même période, l'emploi est resté relativement stable avec une évolution de 0,1 %.

Dans le département du Loiret, le nombre d'emplois en équivalent temps plein (EETP) a augmenté de manière continue jusqu'au mois de juillet atteignant 10 390 emplois, puis s'est rétracté en août (-1 355 ETP). Ensuite ce nombre a oscillé entre 9 200 et 9 800 emplois.

Contrats conclus et emplois en équivalents temps plein en 2009 et 2010 dans le Loiret



→ Le travail temporaire dans le Loiret en 2010

En 2010, la durée moyenne des missions achevées dans le Loiret s'élève à 1,73 semaine, contre 2,00 semaines en 2007. C'est une durée moyenne supérieure à celle enregistrée au niveau national (1,71 semaine) mais inférieure à la moyenne régionale (1,77 semaine). En moyenne, les missions sont les plus longues dans la construction (2,18 semaines) et les plus courtes dans le tertiaire (1,54 semaine). Dans l'industrie, les missions ont une durée moyenne de 2,18 semaines.

Ce sont les 25-34 ans qui bénéficient des missions les plus longues, 1,9 semaine. Pour les moins de 20 ans les missions durent 1,2 semaine et pour les 55 ans et plus cette durée s'élève à 1,4 semaine.

Au cours du premier semestre 2010, la durée moyenne des missions de travail temporaire a varié, tous secteurs confondus de 1,7 semaine en février à 1,5 semaine en mai avec des durées mensuelles moyennes inférieures à celles de 2009.

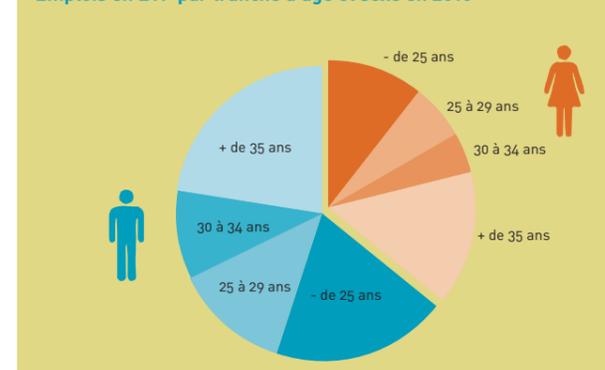
Durée moyenne en semaine des missions achevées en 2009 et 2010



Par contre au deuxième semestre, les durées mensuelles moyennes étaient proches de celles enregistrées l'année précédente, et ont oscillé entre 1,6 semaine en septembre et novembre et 2,1 semaines en décembre.

Des contrats le plus souvent conclus par des hommes

Emplois en ETP par tranche d'âge et sexe en 2010



Les contrats de travail temporaire sont le plus souvent signés par des hommes, mais cette proportion tend à se stabiliser (62,0 % en 2010, 61,7 % en 2009 et 62,2 % en 2007). Ils occupent 64,4 % des emplois en équivalent temps plein en 2010 contre 63,9 % en 2009. De plus, la part des femmes chez les intérimaires reste supérieure de 4 points à la moyenne régionale (34,0 %). Par ailleurs, le Loiret est l'un des deux départements de la région dans lequel les contrats signés par les femmes augmentent plus (+16,1 %) que ceux signés par les hommes (+15,8 %) par rapport à 2009.

La part des jeunes de moins de 25 ans chez les intérimaires est proche de la moyenne régionale. Ils représentent 33,0 % du nombre des contrats conclus dans le Loiret contre 33,1 % pour la région Centre. Il en est de même pour le nombre d'emplois en équivalent temps plein, 29,7 % sont occupés par des jeunes dans le département contre 29,4 % pour la région.

Si la part des jeunes chez les intérimaires est en net recul par rapport à 2007 (33,0 % des contrats conclus en 2010 contre 34,5 % en 2009 et 37,9 % en 2007), ils occupent également moins d'emplois en équivalent temps plein (29,7 % en 2010 contre 31,3 % en 2009 et 33,6 % en 2007).

Des intérimaires particulièrement présents dans le tertiaire

	EETP 2010	Part 2010	Evolution 10/09
Non renseigné	139	1,6%	205%
Agriculture, sylviculture, pêche	4 171	47,0%	22,5%
Industrie	1 006	11,4%	2,1%
Construction	3 528	39,8%	12,2%
Tertiaire	16	0,2%	-24,1%
Ensemble	8 859	100%	16,5%

Le Loiret se distingue des autres départements de la région, dans la mesure où le tertiaire représente 39,8 % du total des emplois en équivalent temps plein, c'est la proportion la plus importante de la région. L'industrie conserve toutefois un poids important avec 47,0 % des emplois en équivalent temps plein et une progression annuelle de +22,5 %. Seulement 11,4 % des emplois intérimaires en équivalent temps plein sont employés dans la construction alors que cette proportion était de 13,0 % en 2009. Ce secteur occupe néanmoins 1 006 emplois en équivalent temps plein, malgré une augmentation relative de +2,1 % par rapport à 2009.

Sur les 38 secteurs d'activités, celui des transports et entreposage arrive en tête avec 1 789 emplois en équivalent temps plein en 2010 soit une progression de +19,5 % en un an. Vient ensuite la construction puis en troisième position, la fabrication d'aliments et boissons avec 778 emplois, qui se stabilise en 2010 (-0,8 % par rapport à 2009).

Par rapport à 2009, cinq secteurs d'activité sur 38 totalisent plus d'une centaine d'emplois intérimaires en équivalent temps plein

supplémentaires. Quatre d'entre eux sont des secteurs industriels, notamment les transports et entreposage, l'industrie chimique (+225 emplois), la fabrication de produits en caoutchouc (+218 emplois) et la fabrication de matériels de transport (+119 emplois). Le commerce de gros sauf automobiles et motocycles enregistre un gain de 149 emplois en équivalent temps plein atteignant 590 emplois.

A contrario, un seul secteur perd en un an une centaine d'emplois intérimaires. Il s'agit des activités de services administratifs et de soutien qui passent de 410 emplois en 2009 à 305 en 2010.

La comparaison simultanée de l'évolution de l'emploi et de celle de l'intérim permet les observations suivantes :

• **Le secteur industriel**, dont les effectifs salariés ont diminué de -3,9 % sur 12 mois, enregistre une augmentation du recours au travail temporaire de +22,5 % entre 2009 et 2010.

La fabrication d'aliments et boissons qui est le secteur industriel ayant dans le Loiret les plus gros effectifs (6 430 salariés) a perdu en un an 3,1 % de ses salariés et accuse une perte de 0,8 % des effectifs intérimaires en équivalent temps plein sur la même période.

Parallèlement, la fabrication de produits en caoutchouc (4 803 salariés en 2010) a perdu en un an 1,9 % de ses effectifs salariés mais affiche une progression de +89,4 % de ses effectifs intérimaires en équivalent temps plein.

Sur les 15 secteurs industriels retenus, dix ont enregistré une progression du recours à l'intérim par rapport à 2009, comme par exemple l'industrie chimique (+69,3 %) ou bien encore la fabrication de matériels de transport (+66,2 %).

• **Le secteur de la construction** enregistre à la fois une légère progression des effectifs salariés (+0,5 %) sur un an et une hausse du recours à l'intérim (+2,1 %).

• **Le secteur tertiaire** enfin, enregistre également une augmentation relative des effectifs salariés (+1,1 %) et une augmentation plus prononcée du nombre d'emplois de travail temporaire en équivalent temps plein (+12,2 %) entre 2009 et 2010. Il est à noter que le secteur des transports et entreposage est le plus gros utilisateur de travail temporaire dans le département du Loiret avec près de 1 800 emplois en équivalent temps plein en 2010.

Taux de recours

Si l'on rapporte le nombre d'emplois en équivalent temps plein du travail temporaire à l'effectif salarié du champ UNEDIC, le taux

de recours à la main-d'œuvre temporaire s'élève en 2010 pour le département à 4,8 intérimaires pour 100 salariés, contre 3,1 à l'échelon national et 4,0 à l'échelon régional.

En 2009, pour le département du Loiret, le taux de recours était de 4,1 et de 5,3 en 2008.

Le taux de recours diffère néanmoins selon les secteurs d'activité, de 2,9 pour le tertiaire à 9,4 pour l'industrie (5,6 pour la construction).

Les quatre principaux secteurs ayant le taux de recours à l'intérim le plus élevé sont l'industrie chimique (16,4), le secteur des transports et entreposage (14,8), l'industrie pharmaceutique (13,9)

et enfin la fabrication de matériels de transports avec un taux de recours de 11,9.

Si l'on fait abstraction de la structure des activités caractéristiques de la région, en calculant un indice de spécificité de l'intérim dans le département par rapport à l'ensemble de la région, on constate que le recours au travail temporaire est nettement supérieur dans le département du Loiret à celui enregistré au niveau régional. Seuls onze secteurs connaissent un taux de recours inférieur à celui constaté au niveau régional ; c'est par exemple le cas de la fabrication d'équipements électriques avec un taux de recours dans le Loiret de 5,1 contre 11,0 pour la région.

Secteurs d'activité	Emploi salarié du secteur marchand non agricole		Emplois Equivalents à Temps Plein		Taux de recours		
	Fin 2010 provisoire	Evolution 2010/2009	Année 2010	Evolution 2010/2009	pour 100 sal. dépt 45	pour 100 sal. Centre	Spécificité Dpt/région
Ensemble	177 230	-0,1	8 859	16,5	4,8	4,0	1,2
<i>dont</i> INDUSTRIE	40 118	-3,9	4 171	22,5	9,4	8,0	1,2
<i>dont</i> Industries extractives	167	4,4	9	37,8	5,3	5,2	1,0
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	6 430	-3,1	778	-0,8	10,8	8,6	1,3
Fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.	504	-4,9	30	142,1	5,6	4,6	1,2
Travail bois, ind. papier & imprimerie	3 990	-3,3	293	37,8	6,8	6,2	1,1
Industrie chimique	2 807	-1,5	551	69,3	16,4	13,3	1,2
Industrie pharmaceutique	3 156	-5,7	510	-0,9	13,9	9,9	1,4
Fab. ps caou., plas., aut. ps mi. non m.	4 803	-1,9	461	89,4	8,8	7,3	1,2
Métallurgie & fab. ps mét. sauf machines	3 738	-3,4	335	-1,6	8,2	6,9	1,2
Fab. prod. informat., électronique. & opt.	1 668	-4,5	140	23,5	7,7	6,2	1,2
Fabrication d'équipements électriques	2 512	-6,9	134	8,3	5,1	11,0	0,5
Fabric. de machines & équipements n.c.a.	3 040	-1,1	241	61,6	7,3	6,8	1,1
Fabrication de matériels de transport	2 206	-12,0	298	66,2	11,9	9,7	1,2
Aut. ind. manif.; répa. & inst. de mach.	3 239	-5,9	236	-12,0	6,8	7,5	0,9
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	134	-4,3	34	-0,4	20,3	12,6	1,6
Gestion eau, déchets & dépollution	1 724	1,4	121	23,9	6,6	7,0	0,9
CONSTRUCTION	17 070	0,5	1 006	2,1	5,6	6,0	0,9
TERTIAIRE	119 998	1,1	3 528	12,2	2,9	2,1	1,4
<i>dont</i> Commerce et réparation auto et moto	29 340	-0,6	749	25,5	2,5	1,7	1,4
Transports et entreposage	10 295	-0,3	1 789	19,5	14,8	9,5	1,6
Hébergement et restauration	6 562	1,7	59	-5,6	0,9	0,9	1,0
Édition, audiovisuel et diffusion	979	-13,0	23	5,3	2,3	1,0	2,2
Télécommunications	371	-11,2	11	-58,4	3,0	4,0	0,7
Act. informatique & svces d'information	3 131	-4,5	74	-25,1	2,3	3,7	0,6
Activités financières et d'assurance	6 730	-4,0	69	0,1	1,0	0,9	1,1
Activités immobilières	1 672	-2,3	31	-12,7	1,8	2,6	0,7
Act. juri., compta., gest., arch., ingé.	6 379	0,6	120	47,1	1,9	3,1	0,6
Recherche-développement scientifique	1 479	1,4	56	-10,6	3,7	3,7	1,0
Autres act. spécial., scientif. et tech.	1 880	-3,1	51	3,2	2,6	1,9	1,4
Act. de svces administratifs & soutien	24 659	8,2	305	-25,5	1,2	1,2	1,0
Administration publique	3 183	-1,7	40	97,5	1,2	0,7	1,7
Enseignement	2 719	0,8	19	47,9	0,7	0,6	1,1
Activités pour la santé humaine	4 276	-0,1	43	30,3	1,0	1,2	0,8
Héb. méd.-soc. & soc. & ac. soc. ss héb.	9 107	2,9	65	51,0	0,7	0,4	1,9
Arts, spectacles & activités récréatives	2 078	0,8	4	5,9	0,2	0,5	0,4
Autres activités de services	5 158	0,1	19	2,1	0,4	0,6	0,6

Nombre d'emplois équivalents à temps plein par secteur d'activité

